

Procès-verbal de la Réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée du jeudi 19 février 2026

Le jeudi 19 février 2026 s'est tenue la réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, sous la Présidence de **Monsieur Moussa Iboun CONTE**, membre dudit comité.

- **M. Mamadou DIABY** : Nous avons l'honneur et le plaisir de recevoir la visite de Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie ce matin pour nous livrer un message. Avec votre permission, je vais passer la parole à Monsieur le Ministre.
- **M. Bouna SYLLA** : Bonjour à tous, je profite de cette occasion pour vous féliciter pour les efforts fournis par le Comité de Pilotage et pour transmettre le message du Gouvernement qui est celui de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Lors de ma prise de fonction en tant que Ministre des Mines et de la Géologie, j'ai indiqué que l'ITIE fait partie de mes priorités, je vous invite donc à redoubler d'efforts et vous souhaite une bonne séance de travail.

- **M. Mamadou DIABY** : Merci Monsieur le Ministre pour cet important message et nous vous souhaitons une excellente journée de travail. Monsieur CONTE, vous voudrez bien récupérer votre place de président de séance pour l'ouverture de nos travaux.
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Je voudrais à mon tour dire merci à monsieur le Ministre des Mines et de la géologie pour cet engagement renouvelé du Ministère et même du Gouvernement. Sur ce, nous allons donc passer au projet d'ordre du jour en vue de son adoption.

L'Ordre du jour sera donc le suivant :

- 1- **Approbation du Procès-verbal de la réunion du comité de Pilotage du 21 janvier 2026 ;**
 - 2- **Examen du projet de Rapport de validation de la Guinée à l'ITIE ;**
 - 3- **Divers.**
- Si ce projet d'ordre du jour vous convient je vous demande de l'approuver par acclamation.

- « Le projet d'ordre du jour est adopté »
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Je vais passer la parole à Monsieur DIABY pour la lecture du résumé du PV de la réunion du Comité de Pilotage du 21 janvier 2026.

1 / Lecture du Procès-verbal de la réunion du comité de Pilotage du 21 janvier 2026.

- **M. Mamadou DIABY** : « Lecture du résumé du PV de la réunion du Comité de Pilotage du 21 janvier 2026 ».
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Vous venez de suivre la lecture du résumé du PV de la dernière réunion du GMP ; s'il n'y a pas de remarque particulière nous allons l'adopter par acclamation.
- « Le PV de la réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée du 21 janvier est adopté ».
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Nous allons entamer le 2^{ème} point inscrit à l'ordre du jour.

2/ Examen du projet de Rapport de validation de la Guinée à l'ITIE.

- **M. Mamadou DIABY** : La Commission ad hoc de la validation a travaillé hier sur ce projet de Rapport, nous allons passer la parole à la présidente de cette commission, madame Fatoumata KANTE.
- **M. Fatoumata KANTE** :

Dans le cadre du processus de validation de l'ITIE Guinée, la commission ad hoc s'est réunie afin d'examiner le projet de rapport de validation élaboré par la Directrice de la validation et l'équipe du Secrétariat international.

L'objectif de la rencontre était d'analyser les appréciations et notations attribuées, d'identifier les points ayant obtenu des notes limitées et de formuler des observations ainsi que des pistes d'amélioration.

1. Méthodologie de travail

Les membres ont adopté une démarche consistant à :

- Examiner prioritairement les cinq recommandations formulées dans le projet de rapport ;
- Analyser les notations attribuées, en mettant un accent particulier sur les exigences ayant obtenu une note limitée ;
- Identifier les actions correctives, clarifications ou initiatives de suivi à envisager.

2. Points examinés et recommandations

2.1. Participation de la société civile

La question de la participation de la société civile, ayant reçu une note très limitée, a fait l'objet d'échanges approfondis.

Il a été proposé que la société civile fasse un plaidoyer visant à :

- Clarifier certains points d'attention mentionnés dans le rapport ;
- Apporter des éléments de contexte relatifs aux questions de restriction de l'espace civique, de liberté d'expression et d'engagement des acteurs ;
- Répondre aux éléments ayant contribué à la notation limitée.

Cette démarche permettrait d'apporter des précisions et de mieux contextualiser l'évaluation faite dans le cadre de la validation.

Par ailleurs, conformément aux conclusions précédentes, il a également été convenu de mettre en place un mécanisme formel de remontée des préoccupations de la société civile, notamment à travers une plateforme dédiée permettant la discussion de ces préoccupations au sein du Groupe multipartite (GMP).

2.2. Implication de l'ITIE dans le débat public

La recommandation invitant l'ITIE à s'impliquer davantage dans le débat public a été examinée.

Les membres ont relevé que certains points mentionnés ne relèvent pas directement du mandat de l'ITIE. Il a été souligné la nécessité de clarifier les

responsabilités institutionnelles et de distinguer les obligations propres à l'ITIE de celles relevant d'autres entités publiques.

2.3. Publication des retraits de licences

Il a été recommandé de republier, sur les plateformes officielles, les raisons du retrait de certaines licences afin de renforcer la transparence.

Par rapport à l'octroi des permis et des licences, nous n'avons pas de connaissance de mesures correctives en 2022. Cependant, il y avait une mesure par rapport à la non publication des contrats de Simandou, ce qui a été déjà pris en compte dans le rapport 2023.

2.4. Loi sur la propriété effective

Il a été rappelé que le projet de loi sur la propriété effective est en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement.

Il a été convenu que :

Le Secrétariat exécutif relancera les instances concernées ;

Les préoccupations spécifiques seront transmises au CPDM ainsi qu'au CNT, appelé à adopter la loi ;

Chaque entité recevra les questions relevant directement de sa compétence.

2.5. Rapport étayé, prix de référence et dissémination

Les membres ont noté que les questions liées à la publication des informations sur la propriété effective ont déjà été prises en compte dans le rapport étayé.

Il est prévu :

Une rencontre avec l'ANAFIC pour obtenir des informations complémentaires mais surtout en rapport avec les préoccupations formulées dans les recommandations du rapport de validation ;

Une réunion d'échange doit se tenir entre le GMP et les directions techniques qui interviennent sur la question du prix de référence à savoir : le BSD, la DNM, le BEQQ, la DGD, la DGI et les services juridiques du Ministère des Mines pour des éléments de réponses suscités dans le projet de rapport.

Pour la dissémination : on doit ressortir dans le rapport de validation que la dissémination du rapport 2022 est en cours de réalisation sur le terrain.

2.6. Renforcement institutionnel du Secrétariat exécutif

Un point d'attention important a également été soulevé concernant le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel du Secrétariat exécutif.

Les membres ont estimé que :

- Le rapport de validation, qui place la Guinée dans une position globalement favorable malgré certaines notes limitées, constitue une opportunité stratégique ;
- Il conviendrait de mettre à profit cette évaluation pour plaider en faveur d'un renforcement du cadre de travail, du financement et des ressources humaines de l'ITIE ;
- Le secrétariat exécutif s'est inscrit dans la démarche d'une recherche d'un financement pérenne pour l'ITIE Guinée.

Ce renforcement permettrait d'améliorer le suivi des mesures correctives identifiées et d'atteindre plus efficacement les objectifs fixés.

- **M. Moussa Iboun CONTE** : Y a-t-il un membre de la Commission qui voudrait rajouter quelque chose ? ou un membre du Comité pour des questions ?
- **El hadj Cheick KEITA** : Le Rapport de la Validation est arrivé pendant que la mission de dissémination était en cours. La réalisation de la mission de dissémination devrait donc figurer dans le Rapport de la Validation, par conséquent les validateurs doivent revoir leur appréciation.
- **M. Alhoussein KABA** : Vous dites qu'il faut rencontrer le CPDM et l'NANAFIC. Je veux juste savoir si c'est le GMP qui doit les rencontrer ou si c'est un groupe qu'on doit constituer pour les rencontrer afin qu'ils produisent les informations complémentaires ?
- **M. Mamadou DIABY** : Le Secrétariat Exécutif a été mandaté pour les rencontrer.

- **M. Moussa Iboun CONTE** : Le collège de la société civile a également travaillé sur le Rapport de la Validation, des recommandations et suggestions ont été faites, nous allons vous les transmettre dans un rapport très prochainement.
- **M. Mamadou DIABY** : Nous demandons à tous les membres du Comité de pilotage de relire le Rapport de la Validation et nous faire parvenir les recommandations et suggestions au Secrétariat Exécutif pour les intégrer dans le document qu'on doit transmettre à l'équipe de la validation. La Commission ad hoc du Suivi de la Validation envisage une réunion au cours de laquelle elle va élaborer un document qui prendra en compte les remarques de tous ceux qui ont apporté des remarques et recommandations. Pour cela, la Commission aura besoin du mandat du Comité de Pilotage pour qu'elle puisse transmettre le document à l'équipe des validateurs.
- **M. Kaba KEITA** : Quand est-ce que le collectif de la société civile va déposer son document de plaidoyer ?
- **M. Moussa Iboun CONTE** : On est en train de travailler sur le Rapport, parce qu'il faut faire la part des choses entre la société civile qui a la casquette de politicien et qui a des ennuis avec les politiques et l'autre société civile.
- **M. Karamo WAGUE** : Je voudrais savoir si on doit travailler comme d'habitude par rapport à l'échantillonnage ?
- **El hadj Cheick KEITA** : l'objectif de la rencontre entre le S.E et le CPDM est de clarifier tout cela. Faire ressortir dans les formulaires les noms des actionnaires. C'est ce que le validateur demande de ressortir. Il ne s'agit pas d'attendre qu'on demande quels sont les Propriétaires Effectifs pour les identifier, ça devrait être systématique.
- **M. Karamo WAGUE** : Pour le moment ça ne peut pas être systématique sauf à la demande.
- **Mme Fatoumata KANTE** : Je crois qu'on doit relancer l'adoption de la loi sur la Propriété Effective.
- **M. Mamadou DIABY** : Finalement, le Ministère des Mines et de la Géologie a déjà transmis le projet de loi au Secrétariat Général du

Gouvernement pour que le projet soit débattu lors d'un Conseil des Ministres. C'est à l'issue de cela qu'il pourra passer au CNT (Assemblée) pour son adoption puis être promulgué par le Chef de l'Etat.

- **M. Mamadou DIABY** : Il y a un passage dans le Rapport qui m'a beaucoup intrigué. Ils ont fait des affirmations qui nécessitent qu'il y ait une réaction énergique de notre part. Malgré toutes les appréciations dans la mise en œuvre du processus, ils disent encore qu'après vingt ans d'existence le GMP manque d'orientation stratégique et d'ambitions pour obtenir des résultats et reste axé principalement sur la production des Rapports. Je crois qu'il y a une contradiction et c'est une manière de remettre tout l'effort fourni dans la mise en œuvre de l'ITIE dans notre patys. Il est donc important que le GMP réagisse à cela.
- **Mme Fatoumata KANTE** : Notre PTBA renferme assez d'activités pour nous dire qu'on ne s'occupe que de la production des Rapports. Mais faute de financement, on se retrouve avec des activités non réalisées. Il faudrait que le Secrétariat International tienne compte des difficultés que nous avons pour le décaissement de notre subvention.
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Je vois que le Secrétariat International ne prend pas en compte l'effort que la société civile déploie sur le terrain. Quand on dit le GMP il s'agit de toutes les composantes, et la société civile s'implique énormément dans le financement des activités de l'ITIE en Guinée. Sinon la notation en elle-même n'est pas mauvaise mais le jugement apporté au GMP est contradictoire à la note attribuée. On va donc leur demander d'amender cette appréciation qui vient tout déranger.

3/ DIVERS

- **M. Mamadou DIABY** : Je voudrais juste signaler que nos amis se trouvent à l'intérieur du Pays pour la dissémination des Rapports ITIE, vous avez certainement suivi à la télévision leur passage dans les différentes préfectures. A leur retour ils nous feront un compte rendu.
- **M. Moussa Iboun CONTE** : S'il n'y a pas un autre point de divers, la séance est levée.

CONCLUSION : Au terme de ses travaux, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- 1) Le Comité a noté avec satisfaction la présence de Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie et le message du Gouvernement qu'il a passé ;
- 2) Le Comité a approuvé le Procès-verbal de sa réunion du 21 janvier 2026 ;
- 3) Le Comité a suivi avec attention le compte rendu de la Commission ad hoc de la validation. Il a demandé à la commission et au Secrétariat Exécutif de finaliser les observations en vue de les transmettre au Secrétariat International avant le 09 mars 2026.

Le Rapporteur



Mamadou DIABY

Le Président de séance



Moussa Iboun CONTE